



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
25.01.10.

Date de la convocation des conseillers :
25.01.10.

point de l'ordre du jour no:

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 5 février 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins,
Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen,
Codelló, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absent : Tonnar, échevin



Le Conseil Communal;

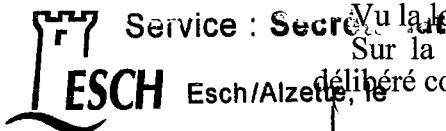
Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

Vu la convention du 17 janvier 2010 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education Nationale et de Formation professionnelle relative à l'organisation du remplacement du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,



15 MARS 2010

**approuvé
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

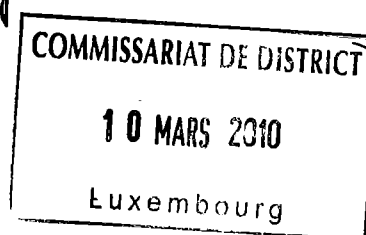
En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.02.10.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,



N° 57/10/CAC

Vu et approuvé

Luxembourg, le 08.03.10

Pour le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
p.s.d.